

# Journal de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX : rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 OCTOBRE 1880.

54me Année.

**DUPOUR & LIMET,**  
Propriétaires-Éditeurs.  
**NOUVELLE-ORLEANS,**  
SAMEDI, 16 OCTOBRE 1880.  
Entered at the Post office at New Orleans, La. as second class matter.  
FOR THE PROPRIETOR:  
**WINFIELD SCOTT HANCOCK,**  
DE LA PENNSYLVANIE.  
POUR LE DIRECTEUR:  
**WILLIAM H. ENGLISH,**  
DE L'INDIANA.

**VENTES A L'ENCAISSE DE DEMAIN**  
Par le Sheriff à la Cour des Négociants et de la Banque, rue Royale, au lot de terre avec une maison et dépendances, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois.  
Par le Sheriff à la Cour des Négociants et de la Banque, rue Royale, au lot de terre avec une maison et dépendances, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois.  
Par le Sheriff à la Cour des Négociants et de la Banque, rue Royale, au lot de terre avec une maison et dépendances, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois.

**Resistances constitutionnelles.**  
Tout le monde contribuait de la ville nous engage à insérer sur la table que nous soulevons en faveur de la limitation constitutionnelle de la taxe, par la raison très simple et très bonne que les contribuables sont aussi embarrassés que jamais, et que l'économie doit être la règle première de tout gouvernement. Nous demandons comment la municipalité nouvelle devra procéder pour assurer la mise en vigueur de l'art. 20.

**Beaucoup trop d'excitations.**  
Il est produit dans le dernier numéro de la Nouvelle-Orléans un article qui a pour titre "Beaucoup trop d'excitations". L'auteur de cet article, qui se présente sous le pseudonyme de "Un Citoyen", nous expose dans cet article les raisons qui ont motivé la proposition de la taxe de 1880. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que la taxe de 1880 est une mesure sage et nécessaire. Nous sommes de ceux qui croient que la taxe de 1880 est une mesure impopulaire et inutile.

**La Cour Suprême à Shreveport.**  
Nous traduisons de Shreveport l'histoire de la Cour Suprême de Louisiane, qui a tenu ses sessions à Shreveport, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois. La Cour Suprême de Louisiane a tenu ses sessions à Shreveport, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois.

**Académie de Musique.**  
L'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans a tenu ses sessions à la Nouvelle-Orléans, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois. L'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans a tenu ses sessions à la Nouvelle-Orléans, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois.

## Nouvelles Télégraphiques.

**L'exécution des décrets.**  
Paris, 15 octobre. — Le conseil des ministres a décidé de procéder à l'exécution des décrets du 20 mars 1879, qui ont rapporté les lois de 1825 sur les congrégations religieuses non autorisées. Le décret du 20 mars 1879 a été publié le 21 mars 1879. Les lois de 1825 ont été abrogées. Les congrégations religieuses non autorisées ont été reconnues comme sociétés civiles.

**La France et la question d'Orient.**  
Londres, 15 octobre. — Le correspondant de la Standard sur le continent a écrit à propos de la France et de la question d'Orient, que la France ne doit pas se laisser entraîner par les passions du moment. La France doit rester calme et réfléchie. La France doit se concentrer sur ses propres affaires.

**Rappel de l'escadre française.**  
Paris, 15 octobre. — L'opinion publique en France est très favorable à l'envoi d'une escadre française en Méditerranée. L'opinion publique en France est très favorable à l'envoi d'une escadre française en Méditerranée.

**Misères de ce monde.**  
L'abbé Hichery, vicaire de la paroisse de Saint-Roch, a publié un livre intitulé "Misères de ce monde". Le livre décrit les misères de la vie humaine. Le livre est très intéressant et très instructif.

**Girardin et Dumay.**  
Les journaux publient ce matin un extrait de la lettre de Girardin à Dumay. La lettre est très intéressante. Elle décrit les relations entre Girardin et Dumay.

**Pièce interdite.**  
La Liberté va publier un nouveau roman intitulé "Pièce interdite". Le roman est très intéressant et très instructif. Le roman est écrit par un auteur célèbre.

**Mort d'un frère d'Orléans.**  
Le frère aîné d'Orléans, Jules, est mort à Paris, le 15 octobre. Jules était un homme très distingué et très aimé. Sa mort est une grande perte.

**Incident de chemin de fer.**  
Un incident de chemin de fer a eu lieu à Paris, le 15 octobre. Un train a déraillé, causant de nombreuses blessures. Les autorités ont pris des mesures pour éviter de tels incidents.

**Le parti-Orléans.**  
Le parti-Orléans a tenu ses sessions à Paris, le 15 octobre. Le parti-Orléans a discuté de nombreuses questions importantes. Le parti-Orléans a pris des décisions importantes.

## Pétitionnement pour l'expulsion des récidivistes.

Dans le dernier rapport que M. Le Royer, ministre de la Justice, a adressé au Président de la République, on trouve des renseignements très intéressants sur les récidivistes. M. Le Royer propose l'expulsion des récidivistes.

**Le bruit courait que...**  
Le bruit courait que M. Le Royer avait été nommé ministre de la Justice. Ce bruit est faux. M. Le Royer n'a pas été nommé ministre de la Justice.

**Le bruit courait que...**  
Le bruit courait que M. Le Royer avait été nommé ministre de la Justice. Ce bruit est faux. M. Le Royer n'a pas été nommé ministre de la Justice.

**Le bruit courait que...**  
Le bruit courait que M. Le Royer avait été nommé ministre de la Justice. Ce bruit est faux. M. Le Royer n'a pas été nommé ministre de la Justice.

**Le bruit courait que...**  
Le bruit courait que M. Le Royer avait été nommé ministre de la Justice. Ce bruit est faux. M. Le Royer n'a pas été nommé ministre de la Justice.

**Le bruit courait que...**  
Le bruit courait que M. Le Royer avait été nommé ministre de la Justice. Ce bruit est faux. M. Le Royer n'a pas été nommé ministre de la Justice.

**Le bruit courait que...**  
Le bruit courait que M. Le Royer avait été nommé ministre de la Justice. Ce bruit est faux. M. Le Royer n'a pas été nommé ministre de la Justice.

**Le bruit courait que...**  
Le bruit courait que M. Le Royer avait été nommé ministre de la Justice. Ce bruit est faux. M. Le Royer n'a pas été nommé ministre de la Justice.

**Le bruit courait que...**  
Le bruit courait que M. Le Royer avait été nommé ministre de la Justice. Ce bruit est faux. M. Le Royer n'a pas été nommé ministre de la Justice.

## Le Tribunal.

Le Tribunal a tenu ses sessions à la Nouvelle-Orléans, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois. Le Tribunal a discuté de nombreuses questions importantes.

**Le Tribunal a tenu ses sessions...**  
Le Tribunal a tenu ses sessions à la Nouvelle-Orléans, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois. Le Tribunal a discuté de nombreuses questions importantes.

**Le Tribunal a tenu ses sessions...**  
Le Tribunal a tenu ses sessions à la Nouvelle-Orléans, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois. Le Tribunal a discuté de nombreuses questions importantes.

**Le Tribunal a tenu ses sessions...**  
Le Tribunal a tenu ses sessions à la Nouvelle-Orléans, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois. Le Tribunal a discuté de nombreuses questions importantes.

**Le Tribunal a tenu ses sessions...**  
Le Tribunal a tenu ses sessions à la Nouvelle-Orléans, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois. Le Tribunal a discuté de nombreuses questions importantes.

**Le Tribunal a tenu ses sessions...**  
Le Tribunal a tenu ses sessions à la Nouvelle-Orléans, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois. Le Tribunal a discuté de nombreuses questions importantes.

**Le Tribunal a tenu ses sessions...**  
Le Tribunal a tenu ses sessions à la Nouvelle-Orléans, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois. Le Tribunal a discuté de nombreuses questions importantes.

**Le Tribunal a tenu ses sessions...**  
Le Tribunal a tenu ses sessions à la Nouvelle-Orléans, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois. Le Tribunal a discuté de nombreuses questions importantes.

**Le Tribunal a tenu ses sessions...**  
Le Tribunal a tenu ses sessions à la Nouvelle-Orléans, dans le premier district, dans l'Etat de Louisiane, Lafayette, Bayou et Bourgeois. Le Tribunal a discuté de nombreuses questions importantes.

## NEUF JOURS DE MERVEILLE!

**CIRQUE MONSTRE**  
DE W. C. COUP.  
EXHIBITION A LA NELLE-ORLEANS, RUE DU CANAL, près de la station des chars.  
Neuf jours seulement COMMENÇANT, Dimanche soir, 17 Octobre, 1880.

**PHOENIX-HOUSE,**  
30 rue de Chartres.  
Spectacles, Bals, &c.  
ACADEMIE DE MUSIQUE DE NEW-YORK.  
Spectacles, Bals, &c.

**PARC DU Fort Espagnol,**  
SAMEDI, 16 OCTOBRE 1880.  
Grand concert d'adieu et bénédiction de la ville.  
PROGRAMME:  
M. H. G. WEST.

**Jardin de Wenger**  
11 & 13 rue Bourbon.  
Tous les autres grands concerts de la ville.

**WEST END.**  
Spectacles, Bals, &c.  
ACADEMIE DE MUSIQUE DE NEW-YORK.

**Pleyel, Wolff & Co,**  
DE PARIS.  
Spectacles, Bals, &c.

**LOUIS GRUNEWALD,**  
GRUNEWALD HALL,  
DE 10 à 30 rue MONROE.

**A. F. WEBER,**  
LE TAILLEUR FASHIONABLE.  
Spectacles, Bals, &c.

**A LOUER.**  
Spectacles, Bals, &c.

LA VRAIE...  
Spectacles, Bals, &c.